



ue 2008.fr

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

SECAE/SQ/mm/N° 33U

Paris, le 28 NOV. 2008

Monsieur le Président, *cher Pierre*

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet d' action commune du conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) auprès de l'Union africaine.

Le RSUE Koen Vervaeke a été nommé le 6 décembre 2007 par l'action commune 2007/805/PESC. Son mandat, au titre du projet d'action commune qui est porté à votre attention, doit être prorogé pour une durée de 14 mois - soit jusqu'au 28 février 2010.

Le poste de RSUE auprès de l'Union africaine (UA) revêt une importance particulière. Immédiatement après la nomination du RSUE, le partenariat stratégique UE-Afrique et son premier plan d'action 2008-2010 ont été signés à Lisbonne. Dans ce cadre, le RSUE devra amplifier le dialogue politique UE-UA, renforcer le partenariat UE-UA dans chacune des huit priorités identifiées par le plan d'action de Lisbonne, collaborer avec l'UA et lui apporter l'appui de l'UE, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de la gouvernance, d'une croissance durable, de l'intégration régionale et du commerce, et de l'investissement dans les ressources humaines.

Enfin, le RSUE auprès de l'UA ne représente pas seulement le Conseil de l'UE, mais reçoit aussi les attributions de délégué de la Commission européenne. Ce poste, par sa dimension « inter-pilier », est donc une préfiguration de ce que pourrait être à terme un service européen d'action extérieure.

Le Gouvernement souhaite attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, la décision devant être prise par le Conseil de l'Union européenne le 1^{er} décembre. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à son examen dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. *et de ma sympathie*

Jean-Pierre JOUYET

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée Nationale

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président
D196/PP/VA

Paris, le 28 novembre 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 28 novembre 2008, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence d'un projet d'action commune du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne auprès de l'Union africaine (documents E 4099 et E 4113).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur les projets d'acte de l'Union européenne qui lui sont ainsi soumis par le Gouvernement.

Le projet d'action commune a pour objet de proroger de quatorze mois, jusqu'au 28 février 2010, le mandat du représentant spécial de l'Union européenne auprès de l'Union africaine, M. Koen Vervaeke, nommé par le Conseil le 6 décembre 2007.

Le projet d'action commune devrait être adopté lors du prochain Conseil du 1^{er} décembre 2008.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre LEQUILLER

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 Quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

